

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

À la Maison de l'Habitat

**DU LUNDI AU JEUDI DE 10 H à 12 H et de 14H00 à 17H
et le vendredi de 10H à 12H et de 14H à 15H30 sans RDV**

*Un conseiller vous recevra en entretien
16 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans*

Sur internet, enregistrement par vous-même

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

1. La demande de logement complétée

2. Pièce d'identité du demandeur

- Carte d'identité ou passeport, si vous êtes de nationalité française
- Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire :
 - **Titre de séjour**
 - Ou un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour
 - Ou un récépissé délivré au titre de l'asile d'une durée de 3 mois renouvelable portant la mention « reconnu réfugié, autorise son titulaire à travailler » ou « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour »

DOCUMENTS NON OBLIGATOIRES MAIS CONSEILLÉS

- Carte d'identité ou passeport pour toutes les personnes majeures de nationalité française à loger
- Titre de séjour pour toutes les personnes majeures de nationalité étrangère à loger
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2018 sur les revenus 2017 et 2019 sur les revenus 2018 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- Ressources des 3 derniers mois :
 - *Salarié* : 3 derniers bulletins de salaire
 - *Demandeur d'emploi* : notification des droits du Pôle Emploi et avis de paiement
 - *Retraite ou pension d'invalidité* : notification de pension, carte d'invalidité
 - *Arrêt maladie* : bulletins de la Sécurité Sociale
 - *Prestations sociales et familiales* : attestation de la CAF ou de la MSA
 - *Etudiant* : avis d'attribution de bourse
- Si vous êtes locataires :
 - Dernière quittance de loyer ou attestation de loyer à jour